

Je voudrais m'installer en agriculture...

en Franche-Comté



Doubs 130 bis rue de Belfort
25000 BESANCON
Tel : 03 81 65 52 09

Jura 455 rue du C Casteljau
BP 40417
39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tel : 03 84 35 14 50
installation@jura.chambagri.fr

Haute-Saône 17 quai Yves Barbier
Maison des agriculteurs
BP 20189
70004 VESOUL Cedex
Tel : 03 84 77 14 20

Territoire de Belfort 9 rue de la République
90000 BELFORT
Tel : 03 84 46 61 50

Point Info Installation
le point de départ
de votre projet professionnel

Le Point Info pour communiquer,
vous accueillir, vous écouter,
vous informer, vous orienter
et vous accompagner dans
votre projet.



grand-pays.fr

Les missions du Point Info Installation

“ Les partenaires s’investissent et s’organisent pour faciliter votre projet d’installation et conserver un tissu agricole dense et dynamique. ”



RECENSER et COMMUNIQUER :

Le Point Info recense et communique de manière collective auprès des futurs porteurs de projets dans la recherche d’exploitation ou d’associé et dans la réalisation de projet.



ACCUEILLIR :

Guichet unique, le Point Info accueille gratuitement, au téléphone ou à l’occasion d’un entretien individuel, toute personne intéressée par un projet d’installation en agriculture.



ECOUTER :

Lieu neutre et confidentiel le Point Info est à l’écoute des projets, quelque soit le type d’installation et le stade de réflexion ou d’avancement.



INFORMER :

Le Point Info informe sur les éléments nécessaires à la réflexion du projet et sur les étapes qui conduisent au métier d’agriculteur. Il informe également sur les dispositifs d’accompagnement ou d’aide à l’installation ainsi que sur la recherche d’exploitation agricole ou d’associé.



ORIENTER :

Le Point Info oriente auprès des organismes compétents indispensables à l’approfondissement du projet.



ACCOMPAGNER :

Le Point Info accompagne dans la démarche d’installation ; de la maturation du projet jusqu’à sa réalisation.

LES AIDES À L’INSTALLATION

Elles visent à faciliter le financement de la reprise ou la création d’une exploitation agricole sous forme individuelle ou sociétaire.

- financées par l’Etat et par l’Union Européenne :
 - la DJA : aide en capital qui permet de compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l’activité agricole,
 - les prêts jeunes agriculteurs : destinés au financement des investissements d’installation (reprise ou création d’une exploitation agricole).
- financées par l’Etat (les mesures du PIDIL) :
 - aide à la formation,
 - aide à la réalisation d’une étude de marché.
- financées par la Région et par l’Union Européenne :
 - aides à l’investissement pour des projets dits de “Diversification”.
- financées par la Région :
 - aide en trésorerie,
 - PROFOREA.
- financées par les Départements :
 - aides propres à chaque département.

Pour connaître les critères d’éligibilité et les conditions d’accès à ces aides rendez-vous au Point Info de votre département.

info
installation

repertoireinstallation.com



À la recherche d’une exploitation agricole ?

Plus de renseignements au Point Info

